

Sujet : Re: PEB Aéroport Dieppe

De : DEGRUMELLE Valerie PREF76-SPREF DIEPPE

<valerie.degrumelle@seine-maritime.gouv.fr>

Date : Wed, 19 Mar 2014 13:36:06 +0100

Pour : RESTENCOURT Sylvie PREF76 DCPE

<sylvie.restencourt@seine-maritime.gouv.fr>, COSTE Lionel

DGAC/SR-RDD-DD <lionel.coste@aviation-civile.gouv.fr>, PEYRO Charles

DGAC/DSAC-O <charles.peyro@aviation-civile.gouv.fr>

Copie à : FARDEL Stephanie PREF76-SPREF DIEPPE

<stephanie.fardel@seine-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

A l'issue du délai réglementaire, soit le 18 MARS 2014, j'ai contacté les structures qui devaient délibérer pour m'assurer, si je n'avais pas de nouvelle délibération, qu'elles n'avaient effectivement pas délibéré. J'ai reçu ce matin les deux dernières confirmations.

La commune de SAINT AUBIN SUR SCIE a ainsi délibéré avant la prise du 2° AP, soit le 12 décembre 2013 .

La commune d'Arques-la-Bataille a à nouveau délibéré le 3 mars 2013 (document ci-joint)

La communauté d'agglomération de la région dieppoise, le syndicat mixte Pays dieppois terroir de caux , n'ont pas délibéré à l'issue du nouvel Arrêté préfectoral.

La commune d'Hautot-sur-Mer n'a, à aucun moment, délibéré.

Le dossier d'enquête publique peut donc ainsi être complété.

Bien cordialement

Valérie DEGRUMELLE

Tél. : 02.35.06.30.43. - Fax : 02.35.06.30.17.

Courriel : valerie.degrumelle@seine-maritime.gouv.fr

Sous-Préfecture de Dieppe
Bureau des affaires économiques et sociales
5, rue du 8 Mai 1945
CS90225
76203 DIEPPE CEDEX

www.seine-maritime.gouv.fr

prefecture@seine-maritime.gouv.fr

Standard : 02 35 06 30 00

----- Message original -----

Sujet : Re: PEB Aéroport Dieppe

De : RESTENCOURT Sylvie PREF76 DCPE

DEPARTEMENT

SEINE MARITIME

L'an Deux mil treize
Le 12 décembre
à 20 heures 30 minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Monsieur Bernard BAZILLE, Maire**

Etaient présents : MM BAZILLE, LEMARCHAND, LETELLIER, Mmes BACHELET, ROYER, MM CAPRON, CHANDELIER, DUPONT, LEFEBVRE, PARRAUD,

Absentes excusées : Mmes CHAIGNEAU, DIEPOIS, PINSDEZ
MM SOTTOU, STABLE (pouvoir donné à M. Bazille),
M. CAPRON a été nommé secrétaire de séance, Madame Marchand assurant les fonctions.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation
05/12/2013

Objet de la Délibération

Date d'affichage
12/12/2013

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT – AÉRODROME DE SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
N° 13-10-01

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture de Dieppe concernant le plan d'exposition au bruit pour l'aérodrome de Saint Aubin-sur-Scie. La demande de la commune a été prise en compte et la zone verte a été diminuée au profit de la zone bleue qui vient se positionner en bordure de la rue du Haras. Il invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau zonage avec l'agrandissement de la zone bleue et la diminution de la zone verte.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

B. BAZILLE



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Du 3 mars 2014

Délibération N°8 du 3 mars 2014

Date de convocation
26.02.14

Etaient présents : (13)

Guy Sénécal, Maire
Roger Ancel, Maryline Fournier, Michel Ménager, Sylvie Métel, Dominique Paul Adjoints
Bruno Barq, Carole Dufils, Jean-Claude Ester, Colette Guillermet-Plassart, Christiane Lecoeur, Serge Planchon, Claude Thomas.

Date d'affichage
26.02.14

Nombre d'élus :
En exercice : 23

Etaient excusés : (10)

Sophie Bourdon, Christophe Colmard, Corinne Davenet-Girard, Christine Delcroix ayant donné procuration à Maryline Fournier, Daniel Demanneville ayant donné procuration à Guy Sénécal, Thierry Dumouchel, Philippe Gautrot, Sandra Gosselin, Daniel Guillaume, Valérie Peuple.

Présents : 13
Votants : 15

Secrétaire de séance : Roger Ancel

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE L'AERODROME DIEPPE-SAINT AUBIN SUR SCIE MODIFICATION AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager,
Adjoint au Maire

Rappelle au Conseil Municipal que la Loi N° 85-696 du 11 juillet 1985 relative à l'urbanisme au voisinage des aérodromes a instauré les plans d'exposition au Bruit (PEB).

Rappelle au Conseil Municipal notre avis favorable du 23 septembre 2013 au PEB ayant établi 4 zones A, B, C, D en fonction des nuisances sonores auxquelles elles pourraient être exposées, et à l'intérieur desquelles l'utilisation des sols est règlementée.

Expose au conseil municipal que suite à une nouvelle réunion en sous-préfecture de Dieppe le 12 novembre 2013, les zones d'exposition au bruit ont été revues et soumises à l'approbation du Préfet.

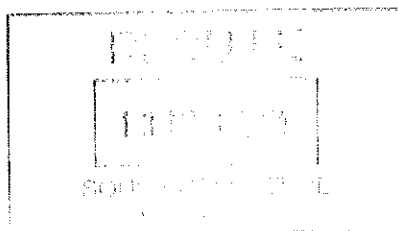
En effet, le conseil municipal de Saint Aubin Sur Scie, principale commune impactée, a demandé de modifier l'emprise des zones C et D du projet de plan d'exposition au bruit.

Informe le conseil municipal que le Préfet a pris un arrêté modificatif le 13 janvier 2014. Ainsi la zone C (verte) a été réduite au profit de la zone D (bleue).

Entendu l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

✓ D'émettre un avis favorable au plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome Dieppe-Saint Aubin Sur Scie.



Pour extrait conforme,
Guy Sénécal, Maire

Séance du 3 mars 2014 - Page 1 sur 1